

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2026

Conseil d'administration du	16 octobre 2026 à 14h30
Date de convocation	03 septembre 2026, soit dans les conditions fixées par les statuts
Lieu	Musée du Louvre-Lens, au lieu habituel de ses séances
Présents	Jean-Paul MULOT, Sabine FINEZ, Mady DORCHIES, Valérie BIEGALSKI, Caroline MELONI, Valérie CUVILLIER, Fabrice PLANQUE, Hélène CORRE, Sandra GUTHLEBEN, François-Xavier SALMON, Christophe LERIBAUT, Kim PHAM, Ariane THOMAS, Zaki AMAR-BAUTHENEY, Virginie DONZEAUD, Aline FRANÇOIS-COLIN, Luc BOUNIOL-LAFFONT, Henri LOYRETTE, Benjamin PARROT, Caroline JOLY, Pascal LAFFUMA.
Pouvoirs	Xavier BERTRAND à Sabine FINEZ, Hilaire MULTON à François-Xavier SALMON, Olivier GABET à Virginie DONZEAUD.
Excusés	Xavier BERTRAND, Aurore COLSON, Anthony JOUVENEL, Alexandre COUSIN, Sylvain ROBERT, Bertrand GAUME, Hilaire MULTON, Dominique DE FONT-RÉAULX, Olivier GABET.
Quorum	Atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer
Secrétaire de séance	Madame Sabine FINEZ

Délibération n°2026_030

Mise à jour de la grille tarifaire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9, R. 1431-1 à R. 1431-21,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre-Lens »,

Vu la délibération n° 2023-227 du Conseil d'Administration en date du 4 juillet 2023 sur les délégations de la Directrice du Musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2026-002 du 13 février 2026 relative à la simplification de la grille tarifaire du Musée du Louvre-Lens,

Rapport de présentation au Conseil d'Administration

L'objectif de la présente délibération consiste à :

- Appliquer la gratuité à nos expositions temporaires pendant toute la durée de celles-ci aux membres de la société des « Amis du Louvre » permettant d'appliquer un principe de réciprocité avec le musée du Louvre qui accorde la gratuité aux adhérents du musée du Louvre-Lens pour ses collections et expositions temporaires.
- Préciser que la jauge maximale pour une visite, si celle-ci inclus une visite dans les coulisses, est de 17 personnes, accompagnateurs inclus, quel que soit le type de groupe.
- Créer un tarif spécifique de 450 € pour les visites du musée (Galerie du temps, exposition temporaire ou coulisses) dans le cadre d'une privatisation en dehors des heures d'ouverture du musée prenant en compte les majorations et/ou surcoûts dus à cette ouverture exceptionnelle pour la rétribution des guides, de la sécurité, de l'accueil ou de l'entretien des locaux quel que soit la taille du groupe (entre 1 et 30 pers.) ou la durée de la visite (maximum 2h).

La grille, annexée à ce document, comprend ainsi l'ensemble des tarifs applicables aux visiteurs individuels et aux groupes, à l'exception des tarifs spécifiques liés à la location des espaces.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les modifications inclus dans la grille tarifaire figurant en annexe,
- D'abroger les tarifs antérieurs reprises dans la présente délibération,
- D'appliquer ces nouvelles dispositions à compter du 26 octobre 2026,
- D'autoriser la Directrice à prendre les actes juridiques et comptables correspondants.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Pour la Présidente, par délégation Annabelle Ténèze, Directrice de
l'établissement public de coopération culturelle
« Musée du Louvre-Lens »

